



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La réduction de la période de quarantaine éloigne le risque de rupture

La diminution généralisée de la durée d'isolement et de quarantaine était demandée par les entreprises. Dans le respect des conditions qui l'accompagnent, elle doit permettre d'éviter que l'économie dans son ensemble ne s'enraye. Par ailleurs, étant donné la prolongation des mesures jusqu'au 31 mars 2022, la FER estime que les secteurs impactés par les décisions des autorités et subissant une forte baisse de leur chiffre d'affaires devraient recevoir une compensation financière.

Le Conseil fédéral réduit la durée d'isolement et de quarantaine à 5 jours pour les personnes qui ne présentent pas de symptômes à l'issue de ce délai. Un soulagement pour les entreprises que les absences liées au Covid mettent à rude épreuve. Les premières concernées sont celles qui ne peuvent pas pratiquer le télétravail ainsi que les structures au sein desquelles les remplacements sont compliqués. Ivan Slatkine, président de la Fédération des Entreprises Romandes (FER) : «Certains secteurs voient la continuité de leurs activités menacée. Cette mesure doit permettre de réduire le risque de défaillance, notamment dans les services de production.»

Par ailleurs, concernant les règles relatives à la quarantaine, la FER n'est pas opposée à encore davantage de flexibilité en la matière, l'objectif étant de réduire la pression que subit l'économie et de pallier le manque de personnel constaté dans certains domaines d'activités.

Des aides financières sont nécessaires

Le Conseil fédéral souhaite prolonger les mesures prises pour endiguer la pandémie jusqu'au 31 mars 2022, rallongeant de deux mois la règle des 2G à l'intérieur de certains établissements, la limitation des rencontres privées et l'obligation de télétravailler. Pour Blaise Matthey, secrétaire général de la FER, «il est indispensable que ces restrictions s'accompagnent des aides nécessaires, en particulier pour les secteurs dits cas de rigueur (hôtellerie-restauration, événementiel, etc.) qui sont impactés de plein fouet par les mesures prises par les autorités.» Ces secteurs voient non seulement leur chiffre d'affaires fondre en raison de la baisse d'activité économique liée à la pandémie, mais ils sont également touchés par le manque de personnel (en isolement ou cas contact). Il est donc urgent de les aider car c'est leur survie financière qui est en jeu.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

Véronique Kämpfen, directrice communication – 079 641 98 91 – veronique.kampfen@fer-ge.ch